Library of Princeton
MAY 17 1898
Theological Seminary

Division.....
Section.....
No.....

SCB
10574

REFLEXIONS

SUR

L'ETAT PRESENT

DE L'EGLISE.

In umbra alarum tuarum ſperabo, donec tranſeat iniquitas.

J'eſpererai à l'ombre de vos aîles, juſqu'à ce que le tems de l'iniquité ſoit paſſé. *Pſalm. 56. v. 2.*

* * * *
* * *
* *
*

A AMSTERDAM,
Chez NICOLAS POTIER, Libraire.

M DCC XXXI.

REFLEXIONS
SUR L'ETAT PRESENT
DE L'EGLISE.

L'Eglise n'eſt pas toujours dans le même état ici-bas ſur la terre. C'eſt ce que l'experience montre aſſez, ſans qu'il ſoit néceſſaire de le prouver. Et d'ailleurs ſi quelqu'un en doutoit, il n'auroit qu'à lire, pour s'en convaincre, les beaux Diſcours de M. l'Abbé Fleury ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Il y verra qu'après que ce ſavant Hiſtorien a fait enviſager dans ſon ſecond Diſcours la beauté de l'Egliſe pendant les cinq ou ſix prémiers ſiecles, il fait apperçevoir les maux dans les ſiecles ſuivants, & commence ſon troiſiéme Diſcours en s'écriant : *Les beaux jours de l'Egliſe ſont paſſés.* Tous ces maux que M. Fleury a ſi bien décrits, ſe réduiſent à un grand rélâchement dans la Diſcipline, qui entraine après ſoi le déreglement dans les Mœurs. Il en fait voir l'origine & le progrès; & ſi Dieu avoit permis

qu'il eût continué ſon Hiſtoire juſqu'au tems où nous ſommes, il n'auroit pas manqué de faire tout de même ſentir, comment la Cour de Rome s'eſt oppoſée à la réformation qu'on vouloit en faire dans les Conciles de Conſtance, de Bâle & de Trente; de ſorte que ces differents maux ſubſiſtent encore actuellement. Mais il y en a aujourd'hui de particuliers qui n'étoient point dans les ſiécles qui nous ont précedés: c'eſt que s'il y avoit alors des abus dans la diſcipline, & de la corruption dans les mœurs, on pouvoit librement s'en plaindre, traiter d'abus ce qui eſt abus, & appeller mauvais ce qui eſt mauvais. Perſonne ne s'en fâchoit; & on ne condamnoit point les Théologiens qui faiſoient des traités de la Réformation de l'Egliſe dans le Chef & dans les membres. C'eſt ce qui étoit réſervé à notre ſiécle, où l'on condamne un Théologien pour avoir dit qu'il y a des maux & des abus dans l'Egliſe. Non ſeulement on veut juſtifier les abus, mais encore la corruption des mœurs; & c'eſt pour flater les pécheurs dans leurs paſſions, qu'une multitude de Caſuiſtes relâchés ont avancé tant de propoſitions erronées en matiere de morale, & ont entierement défiguré celle de l'Evangile. Ce nombre de caſuiſtes infames n'a pas été petit: il s'en eſt trouvé, & il y en a encore de tous côtés; & leurs livres ſont même entre les mains d'une infinité de perſonnes. Voilà donc un grand mal dans l'Egliſe, qui n'y étoit point dans les ſiécles précedens. On doit expliquer

par

par là une propoſition qui a beſoin de l'être : c'eſt qu'il peut bien arriver du changement dans l'Egliſe par rapport à la Diſcipline, mais qu'il ne peut pas en arriver par rapport à la Doctrine. On a raiſon, ſi on veut dire que la doctrine de l'Egliſe ne peut pas changer, ni la vérité être bannie de ſon ſein, ou condamnée par ſon autorité : car étant venue de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, elle ſe conſervera juſqu'au dernier jour dans la Societé qu'il a fondée. Mais on ſe trompe, ſi on veut dire, qu'il ne puiſſe pas arriver que beaucoup de perſonnes dans l'Egliſe viennent à embraſſer une doctrine étrangere, qu'ils continuent cependant à demeurer dans ſon ſein, & qu'ils s'y accréditent juſqu'à y faire le plus grand nombre. C'eſt ce qui paroit évidemment dans ce qui regarde la Morale relâchée, car aſſurément la doctrine des mœurs fait partie du dépôt de la foi. Et cependant ceux qui dans l'Egliſe ont enſeigné une mauvaiſe Morale pendant le dernier ſiecle, ont été en très grand nombre ; & on peut bien aſſurer que c'eſt encore aujourd'hui la même choſe.

Il ne ſuffira pas, pour détruire notre raiſonnement, de répondre que l'Egliſe a authentiquement reprouvé & condamné cette mauvaiſe Morale par les differens Decrets qui qui ont été donnés contre. Car premierement ces cenſures n'ont été faites que long-tems après que ce mal avoit commencé, & qu'il s'étoit répandu preſque par tout. En ſecond lieu, il n'y a gueres eu qu'en France, où les Evêques ayent fait leur devoir à ce ſujet ; en-

core n'y en a-t-il eu qu'un certain nombre qui l'ayent fait. Dans tout le reſte de l'Egliſe, ſi on excepte les Pays-Bas, il n'y a pas eu un ſeul Evêque qui ait réclamé en faveur de la Morale de l'Évangile attaquée dans le ſein de l'Egliſe même par un nombre prodigieux de Docteurs. En troiſiéme lieu, quoique Rome ait donné à pluſieurs repriſes quelques foibles Decrets contre cette pernicieuſe doctrine, cela n'a pas été ſuffiſant pour arrêter le mal; parce que ces Decrets n'ont point été publiés par tout, & que les partiſans mêmes de l'Infaillibilité ſavent diſtinguer, quand cela eſt de leur interêt, entre les Decrets de l'Inquiſition & les Conſtitutions des Papes, en diſant que celles-ci ſont infaillibles, & non pas les autres. On n'a jamais été à la ſource en condamnant nettement le principe de la probabilité, les maximes qui ont enfanté le péché philoſophique, & d'autres erreurs non moins pernicieuſes. De plus, par ces Decrets on ne nommoit ordinairement, ni les mauvais livres, ni les Auteurs qui enſeignoient cette mauvaiſe doctrine. On a laiſſé ſubſiſter ces livres, qui ſont encore regardés preſque par tout comme des Auteurs Claſſiques & d'une grande autorité: on laiſſoit par conſéquent répandre le poiſon qu'ils contenoient. Enfin, c'eſt que Rome n'a pas tenu elle-même la main aux condamnations qu'elle n'avoit pu ſe diſpenſer de faire; elle a continué de laiſſer enſeigner, comme auparavant cette mauvaiſe doctrine, & d'en honorer les partiſans. Nous

voyons

voyons par exemple aujourd'hui, qu'elle laisse paroître avec approbation le livre de Casnedi Jesuite, qui contient tout ce que les derniers Casuistes ont enseigné de plus monstrueux. Et lors qu'en dernier lieu M. de Rhodez a condamné plusieurs propositions impies d'un Jésuite de son Dioceſe, Rome a condamné la censure de ce Prélat; mais pour les propositions du Jesuite, elle a declaré qu'elle ne prenoit point de parti à ce sujet, quoique parmi ces propositions, il y en eut de si horribles, que la pudeur ne permet pas de les rapporter.

Mais enfin quand on accorderoit que Rome a suffisamment fletri & condamné tant de propositions infames des nouveaux Casuistes, & qu'elles sont généralement rejettées dans l'Egliſe; que dira-t-on de plusieurs autres points essentiels au Christianisme, sur lesquels il y a actuellement dans l'Egliſe des pratiques pernicieuses, & une doctrine damnable qui s'enseigne de tous côtés.

Jesus-Christ n'est venu au monde que pour faire des pénitens: de-là vient que dans l'ancienne Egliſe, quand quelqu'un se présentoit pour le Baptême, on l'éprouvoit par la pénitence, pour lui montrer que c'étoit à une vie pénitente, qu'il s'engageoit par la profession du Christianisme; & s'il arrivoit qu'après avoir été baptisé, il vint à violer par quelque crime les vœux de son Baptême, tout le monde sait par combien de rudes épreuves on le faisoit passer, avant que de lui accorder la grace de l'absolution & la

participation à l'Euchariſtie. La pratique de n'abſoudre ordinairement qu'après l'accompliſſement de la pénitence a ſubſiſté pendant plus de mille ans. On peut voir dans M. Fleury ce qui a occaſioné le changement de ce point important de la Diſcipline. Il fait voir que ce n'eſt point par aucune loi de l'Egliſe que les penitences canoniques ont ceſſé. *Elles n'ont*, dit il, *jamais été abolies expreſſement, par Conſtitution d'aucun Pape, ni d'aucun Concile; jamais que je ſache on n'a dit, Nous avons examiné ſoigneuſement les raiſons de cette ancienne Diſcipline, & les effets qu'elle a produits tant qu'elle a été pratiquée, nous en avons trouvé les inconveniens plus grands que l'utilité; & tout bien conſideré, nous avons jugé à propos de laiſſer deſormais les pénitences à la diſcrétion des Confeſſeurs. Je n'ai rien vû de ſemblable dans toute l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Les pénitences canoniques ſont tombées inſenſiblement par la foibleſſe des Evêques & par la dureté des pécheurs, par negligence & par ignorance.* C'étoit donc déja un grand mal, que cette ceſſation des pénitences canoniques, mais au moins les Confeſſeurs qui connoiſſoient l'ancien eſprit de l'Egliſe, pouvoient encore, ſinon rappeller ſes anciennes pratiques, au moins ſe conformer à cet eſprit. On ne donnoit point en quelques endroits l'abſolution aux pécheurs, avant que de s'être aſſurés de leur converſion en les éprouvant quelque tems, & par ce moyen on les amenoit à une vraie juſtice; mais voici que Clement XI. a frappé d'anatheme

Voyez les IV. & VI. Diſcours.

une

une pratique si salutaire, en condamnant ces deux propositions du P. Quesnel qui portent, *qu'on doit donner au pécheur le tems de demander l'esprit de pénitence, & de sentir le poids du péché avant que de le reconciliier; & qu'on ignore ce que c'est que la vraie pénitence, quand on ne veut point porter cette confusion.* Ces maximes ne sont-elles pas la doctrine de l'Eglise dans tous les tems ? Et en les condamnant, Clement XI. n'a-t-il pas autorisé cette damnable pratique où l'on est dans toute l'Italie, dans l'Espagne, la Pologne, l'Allemagne, & la plus grande partie même de la France, de donner l'absolution à tous les pécheurs aussitôt après la Confession, & de les envoyer à la sainte Table encore tout fumans de leurs péchés ? Quelle plus horrible profanation de la puissance des Clefs ? Et quel plus grand abus de l'autorité Ecclesiastique, que de l'employer à autoriser cette profanation ? Prop. 87. & 88.

Que si de la pratique de la pénitence, on passe à ce qui en est la fin & l'effet, je veux dire à la justice chrétienne : est-elle connue par tout ? Enseigne-t-on par tout, ou au moins dans la plupart des Eglises, qu'on n'est point véritablement converti, quand on n'a point l'amour dominant de Dieu & de la justice ; que cet amour est incompatible avec le péché mortel ; & que quand on y retombe presque aussi-tôt après avoir reçu l'absolution, ou peu de tems après, c'est une marque qu'on n'étoit point véritablement converti ? N'est-il pas visible que cette doctrine n'est connue que d'un très petit nombre de Théolo-

giens & de Directeurs, & que ce ſont ceux-là même à qui on ôte preſque par tout l'exercice de la puiſſance des Clefs : au lieu que le grand nombre & la multitude eſt de ceux, qui comme s'en plaint M. Boſſuet, *donnent à la regularité un nom de ſecte, & qui pour attaquer tous les préceptes dans leur ſource, attaquent celui de l'amour de Dieu ; qui ne peuvent trouver le moment où l'on ſoit obligé de le pratiquer, & qui à force d'en reculer l'obligation, l'éteignent tout à fait.*

Elevation ſur les Myſteres. Tom. 2.

Il n'y a pas de doute que M. Boſſuet n'ait voulu par là déſigner entre autres les Jeſuites, c'eſt-à-dire, des hommes qui dans leurs Remontrances à M. d'Auxerre veulent prouver que leur doctrine n'eſt pas mauvaiſe, parce que les Evêques les employent preſque par-tout à prêcher & à confeſſer, & qu'ils leur confient en un grand nombre d'endroits l'inſtruction & l'éducation de ceux qu'on deſtine aux ſaints Ordres. On n'a garde de leur conteſter ce fait ; mais ce que M. de Meaux dit, n'eſt pas un fait moins certain, que ces hommes *à force de reculer l'obligation d'aimer Dieu, l'éteignent tout à fait* ; & qui plus eſt, qu'ils ſont en quelque ſorte autoriſés, non ſeulement par le ſilence des Papes & de la multitude des Evêques qui les employent, mais encore par des Decrets qui les favoriſent. Lorſque dans le dernier ſiecle le Miniſtre Jurieu reprochoit à l'Egliſe Catholique de tolerer une doctrine qui apprend aux hommes qu'ils peuvent être ſauvés ſans aimer Dieu, M. Boſſuet repouſſa avec force cette

Second avert.

ac-

accusation du Ministre, & fit valoir contre lui diverses Censures, soit de Rome, soit des Evêques de France, qui avoient condamné quelques-unes des impiétés des Jesuites sur ce point. Cependant après ces Censures, & après cette réponse aux Protestans, voici le même Prélat qui se plaint que les Jesuites attaquent le grand précepte de l'amour de Dieu, & qu'ils en éteignent l'obligation à force de la reculer: C'est que M. de Meaux voyoit bien que ces Censures n'avoient pas été suffisantes pour reprimer les Jesuites, qu'elles n'alloient pas jusqu'à la racine du mal, qu'elles laissoient toujours subsister le principe de cette mauvaise doctrine; & les Decrets qui les autorisoient à l'enseigner, tel que celui d'Alexandre VII. qui défend aux Archevêques, Evêques, &c. de condamner l'opinion qui rejette la nécessité de tout amour de Dieu pour être justifié dans le Sacrement de pénitence, *Negantem necessitatem aliqualis dilectionis Dei:* Opinion que ce Pape dit être la plus commune entre les Scholastiques, *Quæ hodie inter Scholasticos communior videtur.* Qui en peut douter, puisque les Jesuites sont par-tout, & qu'ils l'enseignoient dèslors comme ils font aujourd'hui? Or dès qu'ils sont autorisés à dispenser les hommes d'aimer Dieu, lors même qu'il est question de se reconcilier avec lui, à plus forte raison les en peuvent-ils dispenser dans d'autres rencontres. Et quand bien même ils reconnoîtroient qu'on se rend coupable de péché mortel,

quand on n'aime point Dieu dans certains cas, de quoi cela ſerviroit-il, ſi on ſe peut reconcilier avec lui ſans aucun amour, *Sine aliquali dilectione Dei?* On recevra alors le pardon de ce péché comme des autres, ſans avoir cet amour ; & ſi on meurt auſſi-tôt après, on ira dans le ciel, quoiqu'on n'ait jamais aimé le Seigneur ſon Dieu. Cette doctrine eſt affreuſe : cependant elle eſt une ſuite naturelle de la ſuffiſance de la crainte dans le Sacrement de pénitence. Auſſi le Sieur le Roux a tiré cette conſéquence naturelle de ce principe, ſans que ni Rome, ni aucun Evêque Conſtitutionaire l'en ait repris ; & lorſque dans le dernier ſiecle Jurieu tira cette même conſéquence de la ſuffiſance de l'attrition conçue par la ſeule crainte, & l'attribua en particulier à M. de Meaux, ce Prélat ne nia point que la conſéquence ne fût juſte ; il ſe borna à montrer que M. Jurieu l'avoit calomnié en lui attribuant ce ſentiment horrible, puiſqu'au contraire il avoit enſeigné dans ſon Catéchiſme que le précepte de l'amour divin oblige toujours, qu'on eſt obligé d'en faire des actes très ſouvent, & que cet amour eſt ſur-tout néceſſaire dans le Sacrement de pénitence. Voilà comment M. Boſſuet repouſſoit ce que Jurieu lui attribuoit d'enſeigner, qu'on *pût être ſauvé ſans avoir aimé Dieu.* A Dieu ne plaiſe, diſoit M. de Meaux, que *je préſente ce poiſon mortel aux Fideles.* Mais ce poiſon mortel déja autoriſé par le Decret d'Alexandre VII. l'eſt devenu bien davantage par la Conſtitution.

Second Avertiſſement.

Tout

Tout le monde ſait que cette Bulle condamne un grand nombre de propoſitions ſur la Charité, qui ſe reduiſent à enſeigner que l'homme eſt obligé de faire toutes ſes actions par le principe de l'amour de Dieu. Les Jeſuites n'ont garde de negliger de ſe ſervir d'une telle Cenſure; & dans leurs Remontrances à M. d'Auxerre, ils traitent hautement d'erreur cette doctrine de la neceſſité de faire toutes ſes actions par amour. Mais ſi cette doctrine eſt une erreur, les Jeſuites ſont donc bien fondés à diſpenſer l'homme de cet amour dans les actions particulieres, & à en reculer l'obligation auſſi loin qu'ils le font, ainſi que s'en plaint M. de Meaux. La Bulle leur laiſſe là-deſſus pleine carriere, & elle les autoriſe à en diſpenſer entre autres dans le Sacrement de pénitence. La preuve en eſt claire. Elle condamne deux propoſitions qui portent, que quand *on ne s'abſtient du péché que par la crainte du châtiment, on eſt coupable devant Dieu, & on le commet dans le cœur; & qu'il demeure livré au péché tant que l'amour de la juſtice ne le conduit point.* En condamnant ces propoſitions on établit viſiblement que la crainte ſuffit pour exclure l'attache au péché, c'eſt-à-dire, pour convertir le cœur; & par conſéquent qu'elle eſt une diſpoſition ſuffiſante pour recevoir la juſtification dans le Sacrement de pénitence; car dès qu'on eſt véritablement converti, on eſt diſpoſé à recevoir la grace de l'abſolution. Or ſi la crainte de la peine ſuffit pour cela, elle ſuffit donc pour parvenir à la juſtice, &

par conſéquent au ſalut éternel ſans amour de Dieu. Cette conſéquence ſuit néceſſairement. Ce ſont les partiſans de la ſuffiſance de la crainte qui la tirent eux-mêmes. Ils s'autoriſent de la Conſtitution ; & il n'y a pas moyen de leur conteſter qu'ils en prennent bien le ſens. Mais qui peut nier auſſi que ce ne ſoit là préſenter aux fideles un poiſon mortel, comme parloit feu M. de Meaux? Qu'on le faſſe donc entendre aux fideles, afin qu'ils ne l'ignorent pas, & que connoiſſant les maux de l'Egliſe, ils s'affligent ſur elle. Il y a actuellement dans ſon ſein un corps d'hommes très nombreux, qui à force de reculer l'obligation d'aimer Dieu, l'anéantiſſent, qui en diſpenſent l'homme ſur tout dans l'occaſion la plus importante, ſavoir lorſqu'il eſt obligé de ſe reconcilier avec ſon Créateur ; & ce corps d'hommes eſt autoriſé à enſeigner une telle doctrine par des Decrets & des Conſtitutions des Papes, & enfin par une multitude d'Evêques, le premier à la tête, leſquels conſentent que ces hommes préſentent ce poiſon aux fideles: peut-on ſe répréſenter l'Egliſe dans un plus triſte état?

Il n'eſt pas queſtion de montrer ici comment avec tout cela elle ne laiſſe pas d'être infaillible, & comment nonobſtant une ſi triſte ſituation, la promeſſe que ſon Epoux lui a faite d'être avec elle juſqu'à la fin du monde, s'accomplit encore. On l'a fait voir dans quantité de ſavans Ecrits, dans leſquels on a montré, que tout ce que nos plus ſa-

vans

vans Controverſiſtes ont ſoutenu contre les Proteſtans, ſe réduit après tout à établir que l'Egliſe ſubſiſtera ſans interruption juſqu'à la fin du monde par la ſucceſſion de ſes Paſteurs, & par l'adminiſtration des Sacremens ; qu'il s'y formera des Saints juſqu'au dernier jour ; que nulle erreur n'y ſera jamais conſacrée ; & qu'enfin la prédication de la ſaine doctrine y ſubſiſtera, même dans les tems les plus orageux. Or tout cela, graces à Dieu, ſe fait encore dans l'Egliſe, nonobſtant la conjuration de la multitude de ſes enfans contre ſa doctrine, & contre ceux qui la défendent ; cette doctrine eſt encore viſible & a des défenſeurs connus, même en grand nombre. La promeſſe de Jeſus-Chriſt s'accomplit donc encore ; & il continue d'être toujours avec elle.

Mais il faut avouer que cette promeſſe s'accomplit en certains tems avec bien moins d'étendue & de magnificence qu'en d'autres. Car comme l'a très bien remarqué M. de Meaux, *Jeſus-Chriſt par ces paroles : Je ſuis avec vous*, &c. *a promis également & le miniſtere exterieur, & la grace interieure qui lui donne l'efficace.* Il faudra donc, dit ce Prélat, que *juſqu'à la conſommation des ſiecles, la Vérité ſoit prêchée dans l'Egliſe, & qu'elle y ait toujours ſon efficace, puiſqu'il l'a ainſi promis.* Il s'enſuit de-là que, ſi tous ceux à qui elle doit être prêchée, n'en retirent pas du fruit ; ſi tous ceux à qui les Sacremens ſeront adminiſtrés, ne ſont pas pour cela juſtifiés, il faut

II. Inſtruction ſur les Promeſſes nomb. 32.

faut cependant qu'il y en ait un certain nombre qui le ſoient, & que les juſtes s'y trouvent en une certaine quantité, pour qu'on puiſſe dire que l'Egliſe eſt une maiſon de ſainteté par oppoſition à la Synagogue dans laquelle il ne ſe trouvoit qu'un très petit nombre de juſtes. Autrement ce ſeroit inutilement que Jeſus-Chriſt auroit établi une nouvelle Societé, un nouveau miniſtere, de nouveaux Sacremens, s'il ne devoient pas produire un fruit plus abondant qu'il n'y en avoit au tems de l'Ancien Teſtament. Lors donc que l'on voit que dans l'Egliſe la prédication & les Sacremens reſtent ſans produire que très peu de fruit, que le vice abonde de toutes parts, qu'on ne voit preſque plus d'exemples de vraie pieté & de ſolide vertu: comme une telle ſituation reſſemble fort à celle de la Synagogue, on ne peut pas dire que la promeſſe du Sauveur s'accompliſſe dans toute ſon étendue, ſur-tout quand cela vient par la faute des Miniſtres de l'Egliſe: ce qui ne peut être autrement, car s'ils étoient la plupart bien appliqués à inſtruire ſolidement les fideles, & à adminiſtrer les Sacremens avec le ſoin & l'exactitude requiſe, on les verroit produire du fruit parmi les peuples, & former de vrais juſtes en grand nombre; & quand cela n'arrive pas, il ne ſe peut qu'il n'y ait de leur faute. Ainſi quand on voit un déreglement preſque général dans les mœurs des fideles, cela annonce que le commun des Paſteurs & des Directeurs ne font pas leur devoir dans les

fonctions de leur miniſtere. Ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans l'Egliſe en eſt une preuve bien convaincante. Pourquoi par exemple voit-on ſi peu de pécheurs ſe convertir ſincerement & changer de vie? C'eſt que la multitude des Confeſſeurs dans l'Egliſe a pour principe de donner l'abſolution à tout venant, de ne remettre perſonne de ceux qui ſe ſont confeſſés, & d'entretenir par ce moyen tous les pécheurs dans une fauſſe paix? Pourquoi tout de même y a-t-il ſi peu de vrais juſtes & de perſonnes d'une piété ſolide, conſtante & durable, c'eſt que la multitude des Prédicateurs & des Théologiens n'enſeignent point aux fideles en quoi elle conſiſte, & qu'ils enſeignent plutôt le contraire, en établiſſant pour principe, qu'il n'eſt point néceſſaire pour plaire à Dieu, & pour ſe reconcilier avec lui de l'aimer & de le ſervir par amour; qu'il ſe contente qu'on le craigne, &c. Et pourquoi y-a-t-il une ſi grande multitude de Théologiens & de Directeurs de cette trempe? Pourquoi n'en trouve-t-on preſque plus que de cette ſorte? C'eſt que par un aveuglement qu'on ne ſauroit comprendre dès qu'un nouvel Evêque entre dans un Dioceſe où il y avoit quelque bien, la Conſtitution eſt un glaive meurtrier dont le nouvel Evêque ſe ſert pour renverſer ce bien; & qu'il commence par interdire tous les Confeſſeurs exacts; & les meilleurs Prédicateurs parce qu'ils n'ont pas un reſpect aveugle pour cette piece. Or une telle conduite dans la multitude des Evêques, & de ceux qui ſont char-

chargés du miniſtere eſt un dereglement épouvantable, puiſque c'eſt un renverſement de tout bien ; & comme cela eſt cauſe qu'il y a peu de ſaints, il faut avouer que cet état de l'Egliſe nous fait voir un accompliſſement moins parfait de la promeſſe que Jeſus-Chriſt a faite en S. Matthieu Chapitre 28. L'état préſent de l'Egliſe eſt donc contraire aux promeſſes, direz-vous ? A Dieu ne plaiſe que je tienne ce langage ; mais pourquoi n'y eſt-il pas contraire ? Le voici : C'eſt qu'il faut concilier les promeſſes avec les prédictions : or le même qui a promis à ſes Diſciples & à leurs Succeſſeurs d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiecles, pour leur faire exercer un miniſtere qui formeroit des ſaints & des juſtes (car c'eſt-là tout le but & toute la fin de la promeſſe) celui-là même, dis-je, a predit qu'il n'en feroit pas toujours en grand nombre, & qu'il viendroit un tems où, dans ſon Egliſe même, l'iniquité abonderoit, & que la charité ſeroit très rare & très foible : *Quoniam abundabit iniquitas refrigeſcet caritas.* Et puiſque cela ne peut arriver ſans la négligence des Paſteurs, il a donc predit qu'il ne ſeroit pas toujours avec la multitude d'entre eux, pour leur faire remplir tous les devoirs de leur miniſtere ; qu'il permettroit même qu'un jour la plupart appuyaſſent l'erreur & l'autoriſaſſent en quelque ſorte, puiſque la ſéduction doit devenir ſi grande, que s'il ſe pouvoit faire, les Elûs mêmes ſeroient ſéduits : *Ita ut in errorem inducantur, ſi fieri poteſt, Electi.* Ce qui

Matth. 24.

qui visiblement ne pourroit arriver, si la multitude des Evêques & des Pasteurs enseignoit toujours bien, & ne favorisoit jamais l'erreur. Mais il faut bien se souvenir qu'un tel état dans l'Eglise, est un état violent, un état passager, qui ne peut par conséquent durer toujours, ni même trop long-tems: autrement cela seroit contraire aux promesses.

En un mot il faut juger de la promesse que Jesus-Christ a faite à son Eglise, comme de celle que Dieu avoit faite dans l'ancienne loi à son peuple, que le sceptre ne sortiroit point de Juda jusqu'à l'avenement du Messie. *Non auferetur Sceptrum de Juda & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est.* Genes. Cette promesse est aussi absolue que celle-ci de notre Seigneur: *Ite docete baptisantes*, &c. Matth. 28. 18. *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi.* 19. 20. Cependant Dieu a permis, nonobstant une promesse si précise, que son peuple fut captif à Babylone pendant soixante & dix ans, durant lesquels on a beaucoup de peine à montrer comment il a conservé le sceptre & l'autorité. Je n'ai garde de dire qu'on ne réussisse pas à le faire; puisqu'on montre très bien que cette autorité subsistoit durant ce tems jusqu'à un certain point, ainsi qu'il paroît par l'Histoire de Susanne, où l'on voit que le peuple Juif conservoit encore le pouvoir de vie & de mort: mais il faut pourtant avouer que ce petit reste d'autorité ne répondoit pas à tout ce qui étoit contenu dans la promesse, *Non au-*

auferetur Sceptrum. Et je doute fort qu'un pieux Juif, qui auroit été attaqué par un Babylonien sur cette promesse, se fût borné à se défendre par ce petit reste d'autorité; ce Juif auroit assurement mieux réussi en recourant à la prediction que Moyse avoit faite si clairement dans le Deuteronome, où il avoit prédit d'une maniere très positive que le peuple seroit un jour emmené captif dans une terre étrangere en punition de son infidelité, après quoi il reviendroit dans son pays. Notre état present, auroit dit ce Juif, n'est point contraire à la promesse que Dieu nous a faite, parce que le même qui nous l'a faite, nous a predit aussi que tout ce que nous voyons aujourd'hui nous arriveroit; mais il nous a assurés, qu'après que cette épreuve seroit passée, il nous feroit retourner dans la terre qu'il nous a donnée. Ainsi ce qui nous arrive présentement, n'est pas opposé à la promesse, puisqu'il faut la concilier avec la prédiction; & si cette promesse ne paroît pas s'accomplir actuellement dans toute son étendue, bientôt elle aura son accomplissement total, & nous reprendrons ce sceptre & cette autorité que nous paroissons avoir perdue. C'est ainsi que nous devons raisonner dans des tems d'épreuve semblables à ceux que nous voyons, & durant lesquels les promesses paroissent ne se pas accomplir. Il est vrai qu'il nous est encore facile de montrer qu'elles s'accomplissent aujourd'hui, nonobstant la grandeur de la tentation, parce que l'Eglise est toujours visible,

Il faut lire les Chap. 28. 29. 30. 31.

sible, non seulement par la succession des Pasteurs légitimes & par l'administration des Sacremens; mais encore parce que la vérité subsiste toujours dans son sein, qu'elle y a des défenseurs connus, & qu'en un mot elle y est encore très visible à ceux qui l'y veulent voir. Et cela suffit pour confondre les Protestans, qui prétendent que l'Eglise Catholique a été engagée dans l'idolatrie pendant plusieurs siecles, sans qu'ils puissent montrer personne qui durant ce tems ait reclamé contre cette prétendue idolatrie. Il est visible que cette prétension des Protestans est absolument contraire aux promesses; puisque notre Seigneur nous a assurés par elles, que jusqu'à la consommation des siecles, il sera avec les successeurs de ses Apôtres, pour leur faire prêcher la saine doctrine, administrer les Sacremens comme il faut, & produire du fruit dans l'Eglise. Car c'est ainsi que M. de Meaux a très bien expliqué ces promesses. Mais s'il est vrai que nous puissions encore très aisément les justifier contre les Protestans, il faut avouer cependant qu'il s'en faut bien qu'elles ne s'accomplissent dans toute leur étendue, pour les raisons que nous avons dites; & il faut enfin en venir à dire, que ce qui fait que l'état présent de l'Eglise n'est pas contraire aux promesses, c'est que notre Seigneur qui les a faites, a predit tout ce qui nous arrive; mais il nous a avertis en même tems que cela ne dureroit pas toujours, & que quand les maux seroient portés à leur comble, ce se-

seroit alors que nous devrions avoir une ferme assurance qu'ils prendroient bientôt
Luc. 21. fin. *His incipientibus fieri, levate capita vestra, ecce appropinquat redemptio vestra.*

Voilà ce qu'il ne faut pas laisser ignorer aux ames fideles qui sont touchées des vérités que l'on attaque aujourd'hui, sur tout afin qu'elles sachent que c'est à leurs prieres & à leurs gémissemens que Dieu accordera le changement que nous devons attendre; & afin qu'elles ne se laissent pas ébranler, si elles voient que ce changement tarde à venir, & que les maux aillent toujours en augmentant: car il faut qu'ils aillent bien loin, pour que la séduction soit si grande *que les Elûs mêmes soient séduits, si cela étoit possible.* Ce qui revient à ce que dit l'Apôtre, que l'apostasie arrivera par des signes trompeurs,
2. Thess. 2. *In signis & prodigiis mendacibus:* & que Dieu envoyera lui-même un esprit d'erreur, ou comme porte la lettre, une efficace d'erreur, de sorte que ceux qui n'auroient pas voulu reconnoître la vérité, croiront au mensonge: *Eo quod caritatem veritatis non receperunt ut salvi fierent, ideò mittet illis Deus operationem erroris ut credant mendacio.* C'est-à-dire, que les signes exterieurs qui conduisoient ordinairement à la connoissance de la Vérité, conduiront alors à l'erreur. Et c'est ce qui arrive visiblement lorsque la multitude des Pasteurs, dont la fonction ordinaire est de prêcher la vérité & de condamner l'erreur, prêchent au contraire le mensonge, ou au moins appuyent l'erreur & persécutent les défen-

fenſeurs de la vérité. Car comme l'a très-bien montré l'Eccleſiaſtique de Flandres dans ſes Lettres à M. de Soiſſons, l'apoſtaſie prédite par l'Apôtre ne peut arriver que par ce moyen. Dès là donc que cette apoſtaſie eſt clairement prédite, il ne faut plus ſe laiſſer ébranler par tout ce que nous voyons aujourd'hui, ni en être ſurpris. Car enfin qu'attendrons nous pour voir arriver cette apoſtaſie? Attend t-on qu'on voye les chrétiens renoncer formellement Jeſus-Chriſt, & que la multitude des fideles quitte l'Egliſe? Si c'eſt cela qu'on attend, on ne verra jamais d'apoſtaſie; car dans ce cas là l'Egliſe ne ſeroit plus Catholique, c'eſt-à-dire, répandue de tous côtés: or elle le doit être toujours, & au tems même de la plus grande ſéduction: M. Boſſuet le prouve par la parole de Jeſus-Chriſt qui aſſure qu'il *raſſemblera ſes Elus de quatre vents.* Et comme ils ne peuvent être que dans l'Egliſe, elle ſera donc encore répandue du côté des quatre vents. Et par conſéquent la ſucceſſion des Paſteurs & l'adminiſtration des Sacremens ſubſiſteront encore. Ainſi ſi l'apoſtaſie prédite doit conſiſter non ſeulement dans le déreglement des mœurs, mais encore dans l'abandon de la ſaine doctrine, ainſi que l'enſeignent les anciens Theologiens * & les plus habiles Interpretes, & comme le prouvent formellement

II. Inſtruct. ſur les promeſſes. n. 3. 4.

* On peut voir les paſſages de ces Théologiens, & de ces Interpretes dans la grande, Inſtruction de M. de Senez ſur l'Egliſe.

ment les paroles de l'Ecriture qui viennent d'être citées; il eſt viſible qu'il faudra que ce ſoit quelque point de doctrine, qui regardera plus l'interieur que l'exterieur de la Religion, & qu'on abandonnera ſans être pour cela ni ſchiſmatique ni hérétique. On ne ſera point ſchiſmatique, puiſque c'eſt dans l'Egliſe, *in Templo Dei*, que doit s'operer le myſtere d'iniquité qui doit entraîner la multitude. On ne ſera point non plus hérétique: car pour l'être, il ne ſuffit pas de rejetter un Dogme révélé, & même qui auroit été autrefois décidé, & qui auroit été enſuite oublié par le grand nombre; il faut de plus que ce ſoit un dogme qui ſoit actuellement propoſé par le corps des Paſteurs: Or la vérité qu'on rejettera alors, n'aura pas ce caractere; puiſqu'au contraire la ſéduction viendra de ce que la multitude des Paſteurs autoriſera l'erreur, quoique Dieu ne puiſſe jamais permettre qu'ils la propoſent avec cette unanimité à laquelle les ſimples doivent reconnoître la voix de l'Egliſe. Il eſt donc viſible que l'apoſtaſie conſiſtera à rejetter quelque vérité importante qui ne ſera connue que d'un petit nombre, & qui aura plus de rapport à l'eſprit & à l'interieur qu'à l'exterieur de la Religion.

Mais qu'y a-t-il de plus important & de plus interieur à la Réligion chrétienne que l'amour de Dieu? Jeſus-Chriſt eſt-il venu ſur la terre pour autre choſe que pour faire des juſtes? *Ut mundaret ſibi populum acceptabilem & ſectatorem bonorum operum.* Et y

Tit. 2.

peut-

peut-il y en avoir sans amour & sans charité ? Honore-t-on véritablement Dieu sans cette vertu ? Peut-on de bonne foi contester ce que dit si souvent S. Augustin : *Quis est cultus est ejus, nisi amor ejus, & unde ille colitur nisi caritate* ? Peut-on nier tout de même ce que dit encore ce Saint, que c'est dans ce don de l'amour, que consiste à proprement parler la difference de la nouvelle alliance d'avec l'ancienne ; en sorte que comme la crainte étoit propre à l'ancienne, l'amour est propre à la nouvelle, & qu'on ne lui appartient véritablement, que quand on a cet amour qu'opere en nous la grace du Sauveur ? *Hæc est apertissima & brevissima differentia duorum Testamentorum, timor & amor.* C'est donc visiblement anéantir le Mystere de l'Incernation du Verbe, que d'ôter la fin pour laquelle il est venu ; & c'est ôter cette fin, que d'enseigner que l'homme puisse être réconcilié, & par conséquent être sauvé sans l'amour de Dieu ? Lors donc qu'on voit dans l'Eglise un corps d'hommes qui fait profession de soutenir cette erreur & qui est autorisé à le faire par des Decrets & par des Bulles que presque tous les Pasteurs acceptent, ou au moins paroissent accepter, il ne faut point le dissimuler, & il faut le dire hautement : c'est là une véritable apostasie, puis qu'on rejette une vérité essentielle & fondamentale du Christianisme. Lib. contra Adimant.

Ce n'est pas que je veuille dire que nous en soyons venus à cette terrible apostasie par où doit finir le monde : cela est très éloigné

de ma penſée. Je ſuis perſuadé au contraire, & la foi nous l'apprend, qu'il faut qu'avant ce tems, les Juifs reviennent à l'Egliſe; & l'Apôtre nous aſſure que ce retour doit un jour produire un très grand avantage en faveur de la Religion. Si leur chûte, dit S. Paul, a été la richeſſe des Gentils, que ſera-ce de leur retour? Ne produira-t-il pas comme une réſurrection d'entre les morts?

Roman. XI. 12. 13. *Quod ſi delictum illorum divitiæ ſunt mundi, & diminutio eorum divitiæ ſunt gentium, quanto magis plenitudo eorum... Si enim amiſſio eorum reconciliatio eſt mundi, quæ aſſumptio niſi vita ex mortuis?* Paroles qui nous font clairement entendre, & que tout ſera comme dans un état de mort quand ils reviendront à l'Egliſe, & qu'ils y feront un fruit admirable: D'où on peut conclurre qu'il ne faut pas reculer leur converſion à la venue du grand Antechriſt, puiſqu'alors les maux ſeront ſi grands que *le Fils de l'homme venant ſur la terre y trouvera à peine de la foi:* ce qui ne s'accorde point du tout avec ce grand bien que doivent faire ſelon l'Apôtre les Juifs convertis. *Que ſi vous dites*, diſoit M. de Meaux aux Proteſtans, qu'*auſſitôt après cette converſion le monde ſe replongera dans l'incredulité, & que l'Egliſe ſera diſſipée ſans ſe ſouvenir d'un évenement accompagné de tant de merveilles, comment ne ſongez-vous pas à ce beau paſſage d'Iſaïe cité par S. Paul, pour prédire cet évenement & dont voici l'heureuſe ſuite. Le pacte que je ferai avec vous, c'eſt que mon Eſprit qui ſera en vous, &*

I. Inſtruct. ſur les Promeſſes n. 46.

Iſaie 59. Rom. XI.

& ma parole que je mettrai dans votre bouche y demeurera, & dans la bouche de vos enfans, & dans la bouche des enfans de vos enfans, aujourd'hui & à jamais, dit le Seigneur : Expreſſions qui prouvent invinciblement que l'Egliſe après la converſion des Juifs ſubſiſtera encore très long-tems floriſſante avant la fin du monde & la derniere apoſtaſie. Or s'il faut reconnoître que dans ce tems-là même l'Eſprit de Dieu ſubſiſtera encore dans l'Egliſe, comme M. de Meaux le prouve par ce paſſage ; ſi en un mot les promeſſes doivent s'accomplir encore pendant cette derniere apoſtaſie, il n'y a donc aucun inconvenient qu'on voye arriver quelque choſe de ſemblable dans l'Egliſe avant la converſion des Juifs, & qui ſoit comme un premier accompliſſement de la prédiction de Jeſus-Chriſt & de l'Apôtre. *Car qui ne ſait*, comme le remarque très bien M. Boſſuet *qu'un premier accompliſſement d'une prophétie, n'exclut pas un autre accompliſſement plus parfait* ? Ce que ce Savant Prélat prouve par pluſieurs exemples. Auſſi le même Apôtre, qui a prédit cette terrible apoſtaſie de la fin de monde, fait aſſez entendre dans l'Epitre aux Romains que comme ç'a été l'infidelité des Juifs qui a occaſioné notre vocation à la foi, ce ſera l'infidelité & une eſpece d'apoſtaſie, non de tous les Gentils, mais des Gentils ingrats & orgueilleux qui occaſionera le rappel des Juifs. C'eſt ce qu'on trouve très bien expliqué dans un excellent Ouvrage imprimé depuis peu à

Preface ſur l'Apocal.

Jeſus Crucifié Tom. 2. c. 7.

Paris, sur la Passion de Jesus-Christ, qui vient d'un Auteur lequel édifie l'Eglise depuis long-tems par ses ouvrages de piété. Mais quand S. Paul se seroit contenté de nous menacer de la même chose qui est arrivée aux Juifs, cela suffiroit pour faire voir qu'un si grand mal n'est pas contraire aux promesses. Et que dira-t-on si on voit que la condition à laquelle l'Apôtre a attaché l'évenement dont il nous menace, s'accomplit effectivement tous les jours de plus en plus?

En effet, il est très rémarquable que quand S. Paul marque ce qui a fait rejetter les Juifs, il ne parle point expressément de la mort de Jesus-Christ. Il se contente de dire, que c'est qu'ils ont voulu établir leur propre justice, au lieu de l'attendre de Dieu. *Ignorantes Dei justitiam, & suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.* Or il nous dit positivement à nous autres Gentils, qui avons été mis à leur place, que si nous les imitons en cela, nous serons traités & rejettés comme ils l'ont été: " Prenez garde, nous dit-il, de ne vous pas élever, mais demeurez dans la crainte. Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne encore moins. Considerez donc la bonté & la séverité de Dieu; sa séverité envers ceux qui sont déchus de sa grace, & sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez fermes dans l'état où sa bonté vous a mis (savoir dans la vraie justice) autrement vous serez retranchés comme eux.

Rom. X. 3.

Ibid. XI. 20. 21. 22.

Qui

Qui ne tremble roit, dit là dessus M. Bossuet, *qui ne tremble roit en écoutant ces paroles ? Pouvons-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de siécles sur les Juifs, puisque S. Paul nous avertit de la part de Dieu que notre ingratitude nous attirera un semblable traitement* ? Ces paroles de M. de Meaux méritent fort d'être pesées. Quoiqu'il semble que l'Apôtre n'ait parlé que conditionellement, les yeux perçans de ce grand homme y découvroient quelque chose de plus ; & d'ailleurs il voyoit que nous remplissons tous les jours la condition dont parle S. Paul. M. Bossuet savoit bien que S. Augustin a dit cent & cent fois aux Pélagiens, qu'en rejettant la grace du Sauveur, ils établissoient leur propre justice ; comme les Juifs qui la faisoient consister dans des œuvres faites sans la grace du Sauveur, par le motif de la crainte servile, & non par celui de l'amour de la justice, *Ex timore pœnæ, non amore justitiæ*. Or on sait que M. Bossuet étoit très persuadé, & avec raison, que la grace que S. Augustin avoit soutenue contre ces hérétiques, n'étoit pas une grace telle quelle, mais une grace efficace par elle-même, & dont le propre effet, comme il le dit souvent après ce saint Docteur, est de mettre l'amour de Dieu dans le cœur de l'homme, pour lui faire faire le bien par ce principe, & le rendre vraiment juste. Il voyoit cependant que cette grace étoit rejettée dans l'Eglise par un corps d'hommes qui rejettoient aussi en conséquence la né-

Discours sur l'Hist. Univers. Edit. 1681.

ceſſité de l'amour qui en eſt l'effet, ſoit pour convertir le cœur, ſoit pour faire chacune de nos actions comme elles doivent être faites. Il voyoit, & il le diſoit, que ces mêmes hommes *à force de reculer l'obligation de cet amour, l'éteignoient tout à fait*, & qu'ainſi ils engageoient de nouveau les chrétiens ſous l'état de la loi, & les portoient à établir leur propre juſtice, ce qui a fait rejetter les Juifs. M. de Meaux voyoit enfin que l'opinion de l'Infaillibilité du Pape, dont il a ſi bien démontré la fauſſeté & le danger, que cette opinion, dis-je, contribuoit beaucoup à faire répandre cette mauvaiſe doctrine, parce que ceux qui en ſont prévenus, ſont non ſeulement diſpoſés à recevoir à l'aveugle tout ce qui vient de Rome, mais encore à croire bon & permis tout ce que cette Cour ne condamne pas. Voilà ce qui lui a fait dire ſi affirmativement que *notre ingratitude nous attireroit un traitement ſemblable à celui des Juifs.* Que diroit ce grand Prélat s'il vivoit encore, s'il voyoit comme nous, que Rome ne s'eſt pas contentée d'épargner les erreurs plus que Pélagiennes du Cardinal Sfondrate, que lui & quelques autres Evêques de France avoient dénoncées au S. Siege, & qu'elle a de plus tourné ſes anathémes contre un Livre de piété généralement eſtimé, qu'elle a condamné un grand nombre de propoſitions qu'il avoit juſtifiées, comme ne contenant que la doctrine de S. Auguſtin & des Peres, ou plutôt de l'Egliſe ſur la grace & l'amour de Dieu.

Defenſio Cleri Gallicani.

Juſtificat. des Réflex. Moral.

Dieu. N'apprehenderoit-il point que l'acceptation d'une Bulle qui donne ſi viſiblement atteinte à la vraie juſtice, & qui établit par conſéquent cette fauſſe juſtice pour laquelle les Juifs ont été rejettés; que l'acceptation, dis-je, d'une telle Bulle ne mît le comble à cette ingratitude qui doit ſelon l'Apôtre nous attirer un traitement ſemblable ? Veuille le Dieu des miſéricordes détourner de deſſus nous un ſi grand malheur, & arrêter le progrès d'un mal qui peut avoir des ſuites ſi terribles ! Mais qui peut ne point trembler quand on voit renverſer les Facultés de Théologie, les Séminaires & les Communautés qui ſervoient à perpétuer la doctrine de la vraie juſtice? A juger des choſes humainement, on croiroit que la foi & la piété vont périr. Mais il y a des promeſſes qui nous aſſurent que cela n'arrivera pas; & M. de Meaux a très bien prouvé contre les Proteſtans qu'il ne peut jamais arriver ni que la ſaine doctrine ceſſe d'être annoncée dans l'Egliſe, ni que le miniſtere ceſſe d'y former des Juſtes & des Saints. Ainſi à quelque petit nombre que les défenſeurs de la vérité & les juſtes ſoient réduits, il eſt indubitable qu'il y en aura au plus fort même de la ſéduction. Que ceux donc qui ont le bonheur d'être engagés dans la cauſe préſente ne perdent pas courage; la cauſe qu'ils ſoutiennent ne manquera jamais de défenſeurs ; & elle triomphera certainement tôt ou tard, ſoit d'une maniere ſoit d'une autre. Mais comme Dieu a éprouvé Iſraël par une capti-

vité de soixante & dix ans, durant lesquels, la promesse qui avoit été faite à Juda, que le sceptre ne lui seroit point ôté, a paru ne pas s'accomplir ; il pourroit bien arriver aussi que les défenseurs de la vérité, qui doit toujours regner dans l'Eglise, y fussent comme captifs avec elle pendant un tems à peu près semblable, ou peut être même plus long. Car enfin ce qui arrivoit au peuple Juif, étoit, selon l'Apôtre, l'image de ce qui doit nous arriver. *Hæc omnia in figuris contingebant illis, scripta sunt autem propter nos.* Il ne faut donc pas être surpris de voir que les gens de bien dans l'Eglise, soient éprouvés par raport aux promesses, comme l'étoient les gens de bien au tems de l'ancien Testament. Et il faut se conduire dans ces tems d'épreuve, comme ils se conduisoient dans le leur. Il faut par exemple que ceux qui sont dans l'exil, dans les liens, & dans l'oppression, se consolent, comme les pieux Juifs captifs à Babylone se consoloient par l'esperance de voir un jour rétablir Jerusalem & le Temple ; & quant à ceux qui sont trop vieux pour esperer de voir le triomphe de la cause présente, ils doivent faire comme le saint Vieillard Tobie qui se rejouissoit en pensant qu'il laissoit une posterité qui verroit un jour le rétablissement glorieux de Jerusalem, qui n'étoit que l'image de ce que nous attendons par raport au triomphe de la vérité & de l'Eglise. *Beatus ero si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndum claritatem Jerusalem.*

I. Cor. X.

Tobie 13.

Consolez-vous donc, ô saints Pasteurs ;

que

que la violence tient éloignés de vos troupeaux, & vous tous, qui que vous ſoyez, qui êtes engagés dans la cauſe préſente, & qui êtes tous les jours expoſés à la vexation pour elle. Conſolez-vous, l'épreuve où vous êtes ne durera pas toujours, & elle aboutira à une victoire proportionnée à la grandeur de votre humiliation. Reconnoiſſez avec d'humbles actions de graces, combien eſt important & conſidérable le perſonnage que Dieu vous fait faire dans ſon Egliſe, puiſqu'il vous rend les dépoſitaires des vérités les plus ſaintes de la Religion qu'il a fondée. Il n'eſt venu au monde, comme je l'ai déja dit, que pour faire des juſtes ; & il n'en fait que par ſon amour & par la grace efficace qui forme cet amour dans le cœur. Si ces ſaintes vérités venoient à être anéanties, & à n'avoir point de défenſeurs, la Religion ſeroit périe de deſſus la terre ; or elle ne peut pas périr : il faut donc néceſſairement que vous demeuriez victorieux. Que l'enfer ſe déchaîne contre vous, que toutes les puiſſances du ſiécle conſpirent enſemble pour vous exterminer, on n'en viendra pas à bout ; & c'eſt à vous que s'addreſſe ſelon un ſens véritable, cette parole du Seigneur dans Iſaïe. " Ne craignez point, Jacob mon „ ſerviteur, vous êtes à moi : lorſque vous „ marcherez au travers des eaux je ſerai „ avec vous ; & les fleuves ne vous ſubmer- „ geront point. Lorſque vous marcherez Iſai. 43. „ dans le feu, vous n'en ſerez point brulé, 12. „ & la flamme ſera ſans ardeur pour vous."

Noli

Noli timere Jacob, meus es tu, cùm transieris per aquas, tecum ero; & flumina non operient te. Cùm ambulaveris in igne, non comburêris, & flamma non ardebit in te. Cela regarde, il eſt vrai, dans un premier ſens, le peuple de Dieu-captif à Babylone; mais, je l'ai deja remarqué; l'Apôtre nous apprend que ce qui arrivoit à l'ancien peuple, étoit l'image de ce qui doit arriver au peuple nouveau. Or il n'eſt jamais rien arrivé dans l'Egliſe qui reponde à cette captivité, comme ce que nous voyons arriver aujourd'hui, y répond. Jamais dans l'Egliſe les défenſeurs de la vérité n'avoient été tentés par raport aux promeſſes juſqu'au point où ils le ſont aujourd'hui : comme jamais le peuple de Dieu n'avoit été éprouvé par raport au même ſujet, autant qu'il le fut pendant cette captivité.

C'étoit quelque choſe de fort mépriſable à l'extérieur que cette poignée de captifs qui étoient à Babylone; & cependant c'étoit ce qu'il y avoit de plus grand dans le monde, puiſque les promeſſes que Dieu avoit faites aux Patriarches repoſoient ſur leurs têtes; de ſorte que c'étoit par eux qu'il devoit rétablir la maiſon de Jacob, & accomplir ce qu'il avoit promis touchant le Meſſie. Les Appellans ſont aſſurément quelque choſe de peu conſidérable aux yeux des hommes charnels, on les regarde comme s'ils étoient des étrangers dans l'Egliſe; ils y ſont traités comme des captifs, & néanmoins quoi de plus précieux que des hommes qui défendent tou-

toutes les vérités comme elles doivent l'être ? C'eſt par de tels hommes que Jeſus-Chriſt fera paſſer à la poſterité les ſaintes vérités de la grace & de l'amour qui forment le Chrétien ; c'eſt par eux qu'il doit un jour faire refleurir Iſraël ; c'eſt par eux que s'accompliront dans toute leur étendue les promeſſes faites à l'Egliſe : c'eſt en partie en conſervant de tels hommes, que Dieu les accomplit actuellement en la maniere qu'elles doivent l'être en un tems comme celui-ci. Un Appellant eſt donc bien coupable, & il eſt bien à plaindre quand il ſe laſſe au milieu de ſa courſe, & que renonçant à la cauſe qu'il ſoutenoit, il laiſſe échaper une ſi belle couronne. Mais l'épreuve dure long-tems, on n'en voit point la fin ? Eh ! pouvons-nous nous plaindre, ſi Dieu veut éprouver notre fidelité juſqu'à demander que nous combattions pour lui ſans ſavoir le tems de la durée du combat ? Ne nous ſuffit-il pas que nous ſachions, que c'eſt ſa cauſe que nous ſoutenons ; qu'il nous faſſe l'honneur de nous aſſocier à combattre avec lui ſans qu'il ait beſoin de nous, & que nous ſoyons enfin aſſurés de remporter un jour la victoire, ſoit en notre perſonne, ſoit en celle de ceux qui viendront après nous ? Ne nous laſſons donc pas dans un combat où il s'agit de la gloire de Dieu, de ſa toute puiſſance ſur le cœur, de la néceſſité de ſon amour, & de tout ce qu'il y a en un mot de plus important dans notre ſainte Religion. Combattons, en attendant l'heureux moment où

il

il nous fera remporter la victoire. S'il differe de venir, nous dit un Prophete, ne laissez pas de l'attendre: car assurement il viendra & ne tardera pas: *Si moram fecerit expecta illum, quia veniens veniet, & non tardabit.* Fiat, fiat.

Habac. 2. 3.
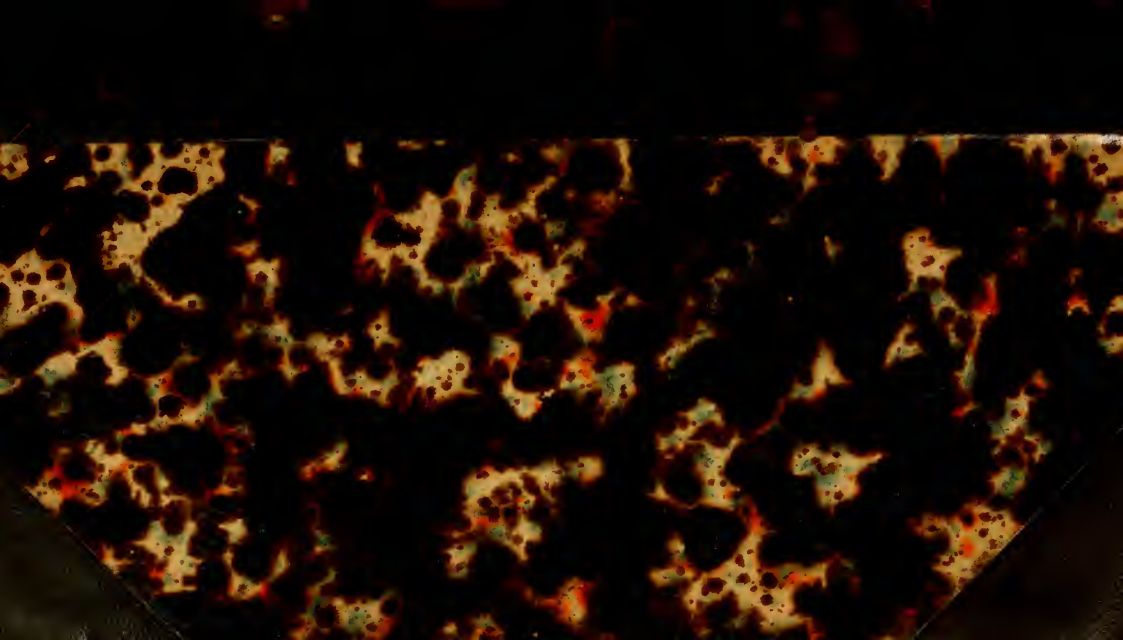
F I N.